

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 47 (1909)  
**Heft:** 45  
  
**Artikel:** Le médecin portraitiste  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-206424>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## SERVICE GRATUIT

du journal, durant les mois de **Novembre**  
et **Décembre** 1909, aux nouveaux abonnés  
d'**UN AN**, à partir du **1<sup>er</sup> JANVIER 1910**.

## CONCOURS POUR UN NOM

UNE vingtaine de nos lecteurs ont bien voulu  
prendre part au petit concours ouvert par  
le *Conteur* à propos des noms dont pour-  
rait être baptisée la section vaudoise du *Hei-  
matschutz*. Il ne nous est pas possible de pu-  
blier toutes leurs lettres. Bornons-nous à en  
choisir trois et à les faire suivre de la liste des  
diverses dénominations proposées.

\*

Sainte-Croix, 31 octobre.

Comme le titre cherché devrait contenir trois  
idées différentes — celles de patrie, de beautés,  
de protection — il ne paraît pas possible d'expri-  
mer tout cela en français par un seul mot, ou  
même par deux mots très courts. Le terme alle-  
mand « *Heimatschutz* » n'est pas tellement ex-  
plicité ; il n'exprime que deux idées, patrie et  
protection ; celle de beauté y fait défaut. C'est  
d'ailleurs par hasard qu'il est court, car chacun  
sait que les noms des « *Gesellschaften* » sont  
plutôt longs !

En procédant systématiquement, par élimi-  
nation, on ne trouve que deux ou trois appella-  
tions convenables :

1° *La Patrie belle*. Comme un journal fran-  
çais se nomme « *La vie heureuse* ». L'expres-  
sion manque un peu d'euphonie, parce que belle  
est trop court d'une syllabe.

2° *Patrie et Beauté*, imitation de notre « *Li-  
berté et Patrie* ». C'est assez harmonieux, sans  
l'idée de protection.

3° *La Patrie respectée*. C'est clair, car, en  
fait de nature, on ne protège que ce qui est  
beau. Seulement, c'est presque aussi long que  
« *Pour les beautés de la Patrie* ». Mais, ce  
« *Pour* » déplaît ou me déplaît.

Après quoi, faut-il vraiment bannir « *Heimat-  
schutz* » ou n'avoir en français qu'un mot de  
trois ou quatre syllabes ? X...

\*

Yverdon, 1<sup>er</sup> novembre.

Ne cherchons pas à traduire ce qui est intra-  
ductible. *Heimatschutz* peut signifier la garan-  
tie, la préservation du sol natal, aussi bien que  
sa défense, sa protection, sa sauvegarde, son  
refuge, son asile, son abri ou son rempart. Le  
mot ne se trouve au reste dans aucun diction-  
naire de la langue allemande. C'est une créa-  
tion de nos bons confédérés. Quelques-uns en  
rient. A Berne, le peuple en a fait par dérision  
*Heimatputz*, autre mot forgé de toutes pièces  
et qu'on pourrait rendre par « le badigeonnage  
de la patrie », de même que par « la toilette de  
la terre natale ».

Entre autres termes, vous avez proposé *L'Art*  
*public*. Il me semble que la section vaudoise

serait bien inspirée en prenant ce titre. Il dit  
tout ce qu'il faut et il est bref.

Je suis convaincu d'ailleurs qu'elle laissera  
*Heimatschutz* en toute propriété à ceux qui  
l'ont inventé, car dans la bouche des Romands  
non familiarisés avec le parler des bords de  
l'Aar ou de la Limmat, ce vocable deviendrait  
inévitavelmente : *Emma chute*. W.

\*

Lausanne, 31 octobre.

Il existe en France une association semblable  
au *Heimatschutz* ; elle se nomme *La protection*  
*du paysage*, titre simple, clair et tout à fait suf-  
fisant, les beautés architecturales appartenant  
au paysage tout aussi bien que les beautés de la  
nature. Il serait superflu d'y associer l'idée de  
patrie, car il va de soi qu'en fait de paysages on  
défend avant tout ceux de son pays. Prenez tou-  
tes les dénominations que vous voudrez, vous  
n'en trouverez pas de meilleures. G.

Voici maintenant la liste des titres que sug-  
gèrent nos correspondants :

La protection du paysage.  
L'Art public.  
La Patrie belle.  
Patrie et Beauté.  
La patrie respectée.  
La Ligue de la beauté.  
Le respect des sites.  
Pour le paysage.  
Pour les yeux.  
Les Défenseurs du Beau.  
Les beautés de la patrie.  
Le pittoresque.  
Pour le pittoresque.  
La Beauté publique.  
La Beauté de tous.  
La Beauté nationale.  
Art et Patrie.  
La Gardienne des sites.  
Les sites sacrés.  
Les sites aimés.  
Pour les sites aimés.  
Pour les sites.  
La Ligue du pittoresque.  
Le sol de la patrie.  
L'âme du sol.  
La patrie riante.  
Nature et Patrie.  
La Digue.  
Pour l'harmonie.  
Contre la laideur.  
Défense de la beauté.  
Protégeons notre pays.  
Pour nos villes et campagnes.

La kyrielle est assez longue, nous semble-t-il,  
pour que nous puissions fermer le concours.  
Nous la transmettons aujourd'hui même au co-  
mité de la section vaudoise. Il se peut qu'il ne  
s'y trouve rien à son goût ; mais, quelle que soit  
la décision qu'il prendra, nous sommes certain  
qu'elle sera de nature à populariser la cause  
des beautés du pays natal, tout en faisant valoir  
les droits de la langue maternelle.

V. F.

## VÈ LO MENISTRE

BONDZO, monsu lo menistre.

— Bondzo, Metsi. Que lâi a-te po vou-  
tron servico ?

— Lâi a que mon père l'a sobrà sti matin. On  
vào quasu fîre d'obedzi de l'einterrâ. Crâide-vo  
pas que vo foudrâi pao l'ître veni fêre on bocon  
de pridzo ao cemefiro.

— L'è bin su que vu lâi allâ. Voutron pouro  
père ! L'amâvo pardieu bin, repond lo menis-  
tre. Quin âdzo avâi-te ?

— Ne sê pas, monsu lo menistre, mâ lâi a dza  
*grand teimps que demôre avoué no*.

\*

— Eh ! mon Dieu t'i possibillio. T'as l'air tot  
retreint et caduquo. Que lâi a-te ?

— Monsu lo menistro, ma fenna m'a fê on  
valet vouâ.

— Eh bin ! te dêvetrâi fîre bin conteint, na  
pas potteyi.

— Vâi mâ l'è que cli valet l'è mort-né, que-  
met diant l'è mândzo et vegné justameint vo  
dere, vo que vo sêde tant bin dêvezâ, quand vo  
farâi lo pridzo à l'einterrâ, de raccontâ sa via  
d'attaque, câ, vâide-vo, l'êtâi mon seul valet.

MARC A LOUIS.

## Le Jeûne et les pommes de terre.

On nous écrit :

Le *Conteur vaudois* du 23 octobre raconte,  
sous la signature de Marc A Louis, l'histoire  
d'un journalier arrachant des pommes de terre  
le dimanche du Jeûne. Permettez moi d'ajouter  
quelques lignes à ce récit : Il y a quelques années  
comparaissait, devant le juge de paix de ...,  
deux personnages qui ne pouvaient s'entendre  
au sujet d'un règlement de compte. Y. avait  
arraché les pommes de terre de Z. et produisait  
un mémoire justificatif du travail fait.

Tout à coup Z. se lève et dit au juge : « Je  
conteste cette note, car Y. porte en compte une  
journée d'arrache de pommes de terre le  
jour du Jeûne ! ».

En effet en inscrivant les dates de la note, Y.  
avait oublié de consulter son almanach ; car dans  
cette contrée, jamais au grand jamais, on n'avait  
arraché des pommes de terre le jour du Jeûne  
fédéral.

Quelle fut l'issue du procès, je ne m'en sou-  
viens pas, mais l'histoire est authentique.

L. P.

## Le cadeau. — Dialogue conjugal :

ELLE. — C'est aujourd'hui l'anniversaire de  
ma naissance... Et pas un cadeau... Pas une  
fleur... Rien !

LUI. — A quoi bon te rappeler, chère amie,  
que tu as un an de plus.

Le médecin portraitiste. — Mon docteur, dit  
une dame, a fait un très joli portrait de mon  
petit garçon.

— Au pastel ?

— Non, à l'huile de foie de morue. Il a trouvé  
que c'était plus fortifiant.